

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 21

Artikel: Petits bruits de la révision
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Magnenat est peut-être un diminutif de *magnin*. Faire l'ouvrage du chaudronnier s'appelle *magnenâ*.

Mérinat. Le verbe patois *marinâ mérinâ* signifie couper du bois de charpente dans la forêt.

Laffely vient de *laffeli*, laitier, marchand de lait.

Cutelod. Se dit en patois *Cœutelou*, coûtelier.

Voici maintenant quelques noms tirés de fonctions publiques ou d'emplois.

Banderet, nom patois de banneret. Celui qui portait la *bandière* ou bannière ; magistrat civil qui, jusqu'à la révolution de 1798, présidait le conseil des villes municipales du Pays de Vaud.

Mettraux, *Métraux*, *Mestral* ou *Métral* viennent de *métrau*, *métral*, huissier, inspecteur de police ; gouverneur de certains villages avant l'émancipation du Pays de Vaud.

Sénéchaud, *Séchaud*, du patois *sénéchau senetzô*, sénéchal, échanson. Le sénéchal était, sous les évêques de Lausanne, un des trois officiers des milices épiscopales.

Girard est le nom francisé de *djerâ*, *dzerâ*, assesseur d'un tribunal, *juré*, membre d'un corps de justice. *Girardet* en est sans doute un diminutif.

Méan du substantif patois *méan*, médiateur, arbitre d'après des documents de Fribourg du 14^{me} siècle.

Chatelain, *Chastellain*, *Chatelan* viennent de *tsattalan*, *tsatélan*, châtelain, juge, président d'un tribunal.

Truan. Au IX^e siècle on nommait *truand* le percepteur du tribut qui était ordinairement de la basse classe, haï et méprisé. Un *truand* est un mendiant par paresse, un rôdeur. On dit *truandâ* pour mendier, rôder, gueuser.

Ansermoz. Ce nom pourrait être une altération de *insarme*, *einsarmo*, hallebardier, dont il est question dans le traité du comte de Neuchâtel avec Payerne en 1375.

(A suivre.)

L. C.

Petits bruits de la révision

On raconte que le 12 mai, au matin, un gros ours a été promené dans les rues de Berne, portant dans ses lourdes pattes un pauvre petit veau. Dans la soirée, l'ours donnait une seconde représentation au milieu de l'hilarité générale, lorsqu'une dépêche de Lausanne annonça le vote formidable de notre canton. A ce moment le veau se rebiffa, terrassa l'ours et le mangea.

Ainsi fut le matin ; ainsi fut le soir.

La chronique lausannoise nous apprend que certaine Société n'ayant aucun doute sur la victoire des révisionnistes, avait fait confectionner 150 flambeaux qui devaient éclairer les réjouissances de ceux-ci, tout en asphyxiant tous les lausannois mécontents par leur fumée résineuse et suffoquante.

Aujourd'hui ces flambeaux gisent dans quelque coin en attendant des jours meilleurs. C'est là un capital qui repose inutilement ; la chose est d'autant plus regrettable que ses propriétaires auraient

pu parfaitement s'entendre avec le comité qui a organisé la démonstration du 15 mai, et lui faire une charmante surprise en lui disant : « Voilà des flambeaux tout prêts que nous vous cédons au prix coûtant. »

C'aurait été là, entre confédérés, une galanterie de bon aloi.

On comprend qu'après un vote aussi enthousiaste que celui du canton de Vaud, le petit blanc ait coulé pour arroser la satisfaction générale ; il a perlé dans bien des verres et réjoui bien des coeurs. C'est tout naturel. Aussi un Vaudois de vieille roche s'écriait-il dans l'expression de sa gaité : « Bon, voilà au moins 52 mille pots qui ne paieront pas l'ohmgeld !

C'était au grand village de V... dont les habitants ont voté *non* comme un seul homme. Tous eurent à cœur de se rendre au scrutin, excepté un seul qui ne pouvait marcher par suite d'un accident arrivé il y a quelques semaines. Un homme gros et gras.

Deux électeurs qui venaient de déposer leurs bulletins dans l'urne, causaient sur l'escalier de l'église. Tout à coup, ils réfléchissent que le pauvre boiteux n'a pu voter. L'un d'eux s'écrie :

— *No faut alla querî lo gros Louis !*

— *Bein ste vaô !* répond l'autre.

Et de se diriger immédiatement vers la demeure du malade située à 15 minutes du village. Suant et souffrant, ils apportent notre homme sur une civière, et le déposent vers le bureau électoral. Pendant qu'il écrivait son bulletin ses deux amis se dirent à voix basse :

Après to, lé pardieu d'aô bouneur que naussein pas votâ articllio per articllio, car narein zu dau mō à lo tzerri.

— *Vâi ma fâi lé rudo pésan !*

Deux bourgeois de Montricher se trouvaient dans les environs de Berne le 11 mai. Ils remarquèrent avec étonnement un batterie d'artillerie, postée sur une éminence voisine, et destinée à saluer, le lendemain, l'acceptation de la nouvelle Constitution. Cette surprise donna lieu au petit dialogue suivant :

— *Qué te cein lé ?*

— *Craô bin que lé daï canons !*

— *Vâi ma fâi. Vaô tou frémâ que lé la prisa dé Berne, dont parlé lo petit laivro rodze !*

— *Ma fâi, mein mauffio. Se te vaô mé cairé, no faut déménadzi !*

Le soir de l'illumination de Lausanne on remarquait dans la rue de Bourg un transparent assez comique représentant un ours gracieusement dressé sur ses pattes de derrière, jouant le rôle d'un médecin offrant une tisane à un gros vigneron de Lavaux :

— Prenez, lui disait-il, car vous avez une bien mauvaise constitution.

— Merci, répondait le vigneron, le remède est pire que le mal ! — L. M.

Les forêts de la Suisse

La Suisse est pauvre en forêts. Tandis que l'Autriche compte le 39 pour cent de sa superficie totale, l'Allemagne 30 pour cent en forêts, notre pays n'en a guère plus que la France, soit le 16 pour cent de son territoire. Les cantons qui en possèdent le plus sont :

Berne 412,000 arpents; Grisons 330,600; Valais 173,700; Vaud 171,500; Zurich 144,800; Tessin 135,100; Argovie 114,100; St-Gall 92,100; Fribourg 72,900; Lucerne 70,000; Soleure 67,600; Neuchâtel 56,400; Unterwald, Thurgovie, Bâle, de 40 à 50 mille; Glaris, Schwytz, Schaffhouse de 30 à 34 mille; Uri et Appenzell de 16 à 17 mille; Zug et Genève de 8 à 9 mille.

Le total de la Suisse est de 2,134,600 arpents (de 36 ares) ou 768,456 hectares.

On trouve des forêts sur une pente d'une inclinaison de plus de 50 degrés; les massifs ne sont pas serrés. La plupart des essences ligneuses de l'Europe centrale s'y rencontrent; les résineux et en particulier l'épicéa et le mélèze dominent en général, principalement dans les régions élevées.

A la longue les forêts se retirent de nos Alpes et même dans la partie moyenne, ont fait place en beaucoup d'endroits à des glaciers et à des déserts de cailloux. Dans le temps où les montagnes étaient encore couvertes de riches forêts, un montagnard prophétisa à ses compagnons peu prévoyants et peu soucieux de l'avenir de nos bois: « qu'il viendrait un temps où il faudrait descendre deux heures dans la vallée pour trouver des verges de quoi faire un balai. »

Ce regrettable déboisement de nos Alpes provient des dépréciations des bergers et de l'incurie des communes. Les Grisons en offrent des exemples déplorables. En 1853 une commune de ce canton vendit une forêt à des spéculateurs étrangers pour une trentaine de mille francs; après une expertise il se trouva qu'elle en valait plus de 750,000.

La physionomie des forêts dans les montagnes varie considérablement selon les pentes qu'elles tapissent. L'une des forêts les plus remarquables de la Suisse, est celle de Dubenwald à l'entrée de la vallée de Tourtemagne en Valais. Un jour ne suffirait pour en faire le tour. Pendant deux heures et demie le chemin qui conduit à la vallée passe au-dessous d'un dôme de verdure soutenu par une colonnade sans fin. Des milliers de mélèzes et de sapins s'y dressent desséchés; des lianes entrelacent les troncs et les orchidées laissent tomber des branches leurs grappes de fleurs, comme des lustres dans l'obscurité de la forêt; des buissons de ronces, de roses et de clématites, que la hache n'a jamais émondées, forment un inextricable fourré; les fraisiers prennent racine sur les troncs pourris et

poussent des jets de 1 à 2 pieds; des lichens filamenteux sont suspendus aux rameaux, au milieu desquels se font entendre la gélinoche et le coq de bruyère, tandis que le lynx et le chat sauvage y épient leur proie. Les avalanches et les incendies ont souvent dévasté des parties considérables de cette forêt, où des troncs à demi consumés ou brûlés par l'ouragan attestent que les éléments déchainés aussi bien que l'impéritie humaine contribuent à la destruction des forêts.

M. F. de Tschudi, à qui nous empruntons ce tableau, renferme dans son beau livre du Monde des Alpes de nombreux et intéressants détails sur les forêts. Nous terminons par quelques calculs, extraits d'un rapport du professeur Landolt, sur la production et la consommation des bois en Suisse.

Le produit soutenu des forêts est de 89 millions de pieds cubes, celui en bois des arbres fruitiers, châtaigniers, bosquets, de 6 millions; le bois des vignes 9 millions.

La consommation des habitants étant de 118 millions de pieds cubes, non compris les haut-fourneaux, fabriques, chemins de fer et bateaux à vapeur, on voit quel énorme déficit doit être comblé par la tourbe et les charbons. Remarquons en passant que l'exportation est de 12 millions et demi de pieds cubes, contre une importation de 6,800,000 pieds.

Réparti également par familles, chaque ménage suisse aurait 21 et demi arpents de terrain de toute catégorie, dont 4 de sol forestier (5 et demi dans les Alpes ou le Jura, 2 et demi seulement dans la plaine.)

Notre sol forestier, au prix moyen de 150 francs l'arpent représente un capital de 320,190,000 fr. donnant un revenu annuel de 35,600,000 francs à raison de 40 centimes le pied cube.

Alex. M.

La pipe de guerre.

III

Il assistait pour ainsi dire tout vivant à son propre enterrement; aussi la ferme résolution surgit-elle en lui, d'employer désormais tout ce qu'il lui resterait de forces à satisfaire toujours scrupuleusement à son devoir et à sa conscience. Du milieu des pensées de mort qui s'emparaient alors de lui, il releva enfin les yeux avec un indicible mélange de douleur et de satisfaction, en se retrouvant aussi bien en vie, et près de celle qu'il aimait.

Toutes ces considérations commençant à s'éclaircir peu à peu dans son âme, il dit à Catherine: — Oui, je vois bien que je me suis rendu très coupable; je veux aller me confesser: il faut que je m'ôte ce poids là de dessus le cœur; je suis prêt à faire quelque pénitence que l'on m'inflige.

Catherine lui sauta au cou et l'embrassa, de sorte qu'il reçut ainsi d'avance la plus précieuse absolution; absolution que doit d'ailleurs éprouver, déjà en elle-même, toute âme vraiment repentante et animée de la ferme résolution de ne plus faillir.

Le dimanche suivant Jeangeorges alla donc à confesse: on n'a jamais su quelle pénitence lui avait été infligée.

Il est présumable qu'un homme éprouve toujours quelque attrait secret pour le lieu où repose ainsi une partie de son être. De même que la patrie devient pour nous doublement sainte, quand nous pensons que les os de ceux que nous avons aimés y reposent; de même que la terre entière nous